

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

TOUS RÉPUBLICAINS

Si les nationalistes, dont les palinodies nous rappellent tout ce qui fit le malheur de la France, pouvaient être amusants, nous dirions qu'ils nous donnent un moment de gaieté. Aussi bien, ferions-nous bien d'en profiter, car des nationalistes, des réactionnaires, il n'y en a plus. En France, encore une fois, nous n'avons plus que de purs et excellents républicains. L'autre jour, à la Chambre des députés, le président du Conseil, M. Combes, ayant cru devoir faire allusion aux agissements de quelques officiers qui, pour devenir candidats nationalistes, donnaient naguère leur démission d'officiers, tout aussitôt les intéressés firent entendre les plus vives protestations en déclarant qu'ils étaient, qu'ils avaient toujours été dévoués à la République. Les conspirateurs d'une opérette connue ne dépouillaient pas avec plus d'entrain toute leur défroque de conspirateur que ne le font ces messieurs en ce qui concerne le patronage qu'ils sollicitaient avec tant d'ardeur et dont il se glorifiaient avant les élections. Eux nationalistes ! Allons donc ! Quel sujet d'éloge pour M. François Coppée.

Félicité passée

Qui ne peut revenir,
Tourment de ma pensée

Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir ?

Prends ton luth, ô poète, et chante l'ingratitude des hommes, des candidats surtout. Tous républicains, bon teint et bonne nuance, c'est admirable.

Qu'est-à-dire que tout cela ! N'y a-t-il donc plus de réaction ? Ce serait une illusion tout à fait dangereuse, mais à la suite de ses multiples échecs, la réaction a pris une allure constitutionnelle ou à peu près.

Comme toujours, chacun prétend avoir le pays avec soi et invoque son grand nom à l'appui de ses propres idées, de ses préférences et de ses passions.

Et cependant, lorsqu'on étudie d'un peu près les incidents qui se sont succédés au cours de ces derniers mois, n'est-il pas très facile de se rendre un compte exact des vœux du corps électoral ?

Beaucoup de ces incidents, à vrai dire, ont eu, au point de vue national et républicain, une importance bien moindre qu'au point de vue parlementaire. Une fois de plus les élections du 27 avril et du 11 mai ont permis de le constater, la France poursuit son chemin avec une sagesse calme et résolu.

C'est qu'en réalité la France, — ses ennemis clairvoyants, comme M. Bismarck, n'ont pas été sans le reconnaître, — est moins divisée qu'elle n'en a l'air. Elle accepte beaucoup plus facilement que ne le font d'autres nations, l'Allemagne par exemple, des réformes, des lois, des sacrifices même que l'opinion réclame, que la situation nécessite, que le patriotisme commande. Mais c'est à une condition expresse, c'est que ces réformes et ces lois justifient, ailleurs que dans certains cerveaux parlementaires, les conditions que nous venons d'indiquer.

Au cours de ces trente dernières années,

nous en avons eu, sans parler de l'institution même de la République, des preuves frappantes : la législation scolaire, ce grand fait dont les conséquences s'accroissent et se développent d'année en année ; les lois militaires qui ont créé en France l'obligation et l'universalité du service de 20 à 45 ans ; l'unanimité enfin qui se manifeste partout dès qu'il s'agit d'une idée ou d'un fait ayant un lien intime avec la vie et la grandeur de la nation ; on a pu le constater jusqu'à l'évidence lors des manifestations qui se sont produites pour le maintien et l'affermissement de l'alliance franco-russe.

Ce sont là des faits qui ont une grande importance ; ils montrent, ainsi que le rappelait naguère le Président de la République, combien est forte et puissante, malgré tout, l'unité de la France. Eh bien ! au point de vue de notre politique intérieure, sans nourrir à aucun degré l'irréalisable utopie de l'harmonie universelle, croit-on qu'il ne serait pas possible de trouver un terrain sur lequel se reconstituerait une majorité républicaine solide et forte ? Le mot de concentration n'est peut-être plus à la mode, — on en a abusé, et puis en France on aime les formules nouvelles, mais la chose reste ; on a pu de nouveau le constater sur beaucoup des points du territoire, à l'occasion des dernières élections.

Comme on l'a dit souvent, et comme cela reste vrai, il y a des réformes pour lesquelles il convient, suivant la parole d'un grand politique, de laisser du temps au temps. Mais il en est beaucoup d'urgentes, qui peuvent réunir en un faisceau solide toute la majorité républicaine.

R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 juin 1902

M. Léon Bourgeois préside.

En ouvrant la séance, le président fait l'éloge funèbre de M. Dorian, député de la Loire, puis donne lecture d'une lettre par laquelle M. Trouillot, ministre du commerce, donne sa démission de vice-président de la Chambre.

La Chambre procède ensuite à la vérification des pouvoirs : plusieurs élections sont validées.

L'élection de M. de Ramel fait l'objet d'une discussion ; elle est cependant validée par 289 voix contre 229.

L'élection de M. Ripert, concurrent de M. Flaissières, à Marseille, est très discutée ; mais, malgré les protestations de M. Antide Boyer, elle est également validée.

M. Maujean demande la publication à l'Officiel de tous les rapports d'élection.

Cette motion est adoptée par 290 voix contre 227.

La Chambre ajourne la discussion de l'élection de M. Syveton.

L'ordre du jour de la séance de vendredi prochain est fixé, puis la séance est levée.

EN CHINE

L'indemnité chinoise

Un télégramme officiel de Pékin, reçu ces jours-ci, annonce que les représentants des puissances dans cette ville ont accepté pour la répartition définitive de l'indemnité de guerre payée par la Chine le plan que soutient depuis plusieurs mois l'envoyé allemand.

Les représentants des puissances sont maintenant d'accord, chacun d'eux ayant

abandonné les objections qu'il avait élevées.

La formalité de l'enregistrement de la résolution prise aura lieu dans la prochaine séance des représentants diplomatiques.

Au Transvaal

La paix dans l'Afrique du Sud

Le général Louis Botha ira à Londres au mois de juillet et y passera plusieurs semaines. Mais auparavant il rendra visite à M. Krüger. Cette nouvelle est intéressante. Elle tend à prouver qu'il a été beaucoup plus accordé dans le fond, que la forme — qui elle-même eût paru invraisemblable il y a un an — ne le faisait prévoir.

Le général Botha sera accompagné du général Lucas Meyer et du secrétaire d'Etat M. Reitz à l'examen de la situation financière et à la répartition des trois millions de livres sterling destinés à la reconstruction des fermes.

On dit que les membres de la mission demanderont à M. Krüger de « reconnaître » le traité de Prétoria et de regagner sa ferme de Rustenberg.

INFORMATIONS

M. Loubet en Algérie.

Les journaux annoncent que la marine a commencé ses préparatifs pour le voyage de M. Loubet en Algérie. Le Président embarquera à Toulon, sur le cuirassé amiral *Saint-Louis*. La force complète de la Méditerranée l'accompagnera dans les eaux Algériennes. MM. Combes, André, Pelletan et Doumergue feront partie du voyage. M. Loubet rentrera par Tunis ; le nouveau bey le recevra à son débarquement. Le retour s'effectuera probablement par Marseille.

Abrogation de la loi Falloux

Dans sa dernière séance, le comité central de l'Union des étudiants républicains de France s'est félicité du succès obtenu dans le monde des écoles, par sa pétition tendant à l'abrogation de la loi Falloux, si contraire au développement de l'esprit laïque et républicain.

En trois semaines, il a recueilli les signatures de 3.800 instituteurs ou institutrices, professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, étudiants ou élèves des grandes écoles. Avant de présenter la liste des signatures en haut lieu, le comité a décidé d'adresser un nouvel appel aux membres de l'enseignement à tous les degrés, libre ou universitaire. Il leur rappelle que les signatures doivent être adressées, par lettre ou carte de visite, au siège social, 49, rue de la Harpe, à Paris.

Le comité se permet d'attirer l'attention des membres de l'enseignement et des élèves des facultés et des écoles supérieures, sur l'importance que peut avoir une liste de nombreuses signatures des principaux intéressés, de ceux qui sont les mieux placés pour juger de tous les méfaits cléricaux commis sous le manteau de la loi de 1850. Nul doute que de nombreuses adhésions à un acte de justice et de réparation républicaine tiennent en éveil certains élus enclins à la défaillance.

Pour l'Union des étudiants républicains de France.

Le secrétaire général : PAUL DE BELLEGARDE
Pour la section de Toulouse,
Le secrétaire : OSCAR AURIAC.

Le petite et la moyenne culture

MM. Decker David, Lucien Cornet et Debussy, députés, viennent de prendre l'initiative de reconstituer à la Chambre le groupe parlementaire de la défense des intérêts de la petite et de la moyenne culture, qu'ils avaient déjà créé dans la précédente législature.

Un très grand nombre de députés ont adhéré à ce groupe.

Commerce de la France

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France, pendant les cinq premiers mois de l'année 1902.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

Importations

Objets d'alimentation, 284,206,000 en 1902 ; 301,302,000 en 1901.

Matières nécessaires à l'industrie, un milliard 293,200,000 en 1902 ; un milliard 250,848,000 en 1901.

Objets fabriqués, 321,549,000 en 1902 ; 322,517,000 en 1901.

Total : 1,898,955,000 en 1902 ; un milliard 874,667,000 en 1901.

Différence en plus pour 1902 : 24 millions 288,000

Exportations

Objets d'alimentation, 280,340,000 en 1902 ; 310,263,000 en 1901.

Matières nécessaires à l'industrie, 476 millions 951,000 en 1902 ; 402,987,000 en 1901.

Objets fabriqués, 889,500,000 en 1902 ; 862,876,000 en 1901.

Colis postaux, 103,121,000 en 1902 ; 103,925,000 en 1901.

Total : 1,749,912,000 en 1902 ; un milliard 680,051,000 en 1901.

Différence en plus pour 1902 : 69 millions 861,000.

Le grand prix de Paris

Dimanche à Longchamp a eu lieu la course du grand prix de Paris.

Une foule énorme était réunie sur le champ de course.

M. le Président de la République et les membres du gouvernement y assistaient. Le grand prix a été remporté par le cheval Kizil-Kourgan, appartenant à M. de Saint-Alary.

Le premier prix se monte à 278.225 fr.

Poursuite contre un général

Les journaux ont parlé ces jours derniers d'un général qui aurait été traduit devant un conseil d'enquête.

Il s'agit du général de division Bonnal, ancien directeur de l'Ecole supérieure de guerre, membre des comités techniques de l'état-major et de l'infanterie.

Une plainte en captation aurait été portée contre lui : ce n'est on le voit qu'une question d'intérêt privé, qui aurait trait à des affaires de famille : cet incident est sans gravité et sans intérêt. Il s'agit bien d'une affaire exclusivement privée. Depuis vingt ans le général Bonnal est victime de réclamations d'une famille qui prétend qu'un héritage aurait été détourné par lui. La famille qui s'appuie sur un jugement rendu en sa faveur en 1880, est en ce moment représentée par M. Delard, habitant Floressas (Lot).

Le conseil s'est déjà prononcé et son arrêt est favorable au général Bonnal.

Le *Journal* dit que la décision aurait été prise par 4 voix contre 1.

Quant à l'opinion du général André elle paraît s'être déjà manifestée sur cette affaire, puisqu'il a envoyé le général Bonnal diriger dans le Poitou les manœuvres de cadres et que cette mission lui a été confiée postérieurement à la date où le ministre a été mis au courant des faits.

La population chevaline de la France

Le ministre de la guerre établit ainsi qu'il suit, le nombre de chevaux existant en France :

Chevaux âgés de moins de six ans, 922,000 ; de plus de six ans, 2,161,000 ; réformés antérieurement, 960,000. Soit un total de 4,043,000 chevaux.

Dans cet effectif, les chevaux utilisés pour l'Agriculture sont au nombre de 2,903,000.

On peut considérer ces chiffres comme exacts puisqu'ils résultent des dénombrements opérés annuellement, en vue des besoins d'une mobilisation éventuelle.

Lieutenant contre Capitaine

Devant le conseil de guerre de la 15^e région, comparait le lieutenant M..., du 111^e de ligne, accusé de voies de faits envers un supérieur à l'occasion du service.

Cet officier, en garnison à Draguignan, ayant eu à se plaindre de son capitaine, qui lui avait infligé une punition pour manquement dans son service, alla le trouver le 27 mars dernier dans la salle où il dirigeait les examens des sous-officiers du régiment et le souffleta sans mot dire.

Arrêté quelques minutes après, le lieutenant M..., déclara qu'il avait vengé son honneur.

L'instruction à laquelle il fut procédé permit de démontrer que le capitaine ainsi outragé n'avait jamais offensé son lieutenant et que celui-ci, d'un tempérament nerveux et sanguin, était atteint d'une maladie qui atténuait sensiblement le degré de sa responsabilité.

Malgré le rapport médical, présenté par le médecin militaire en chef de l'hôpital, concluant en ces sens, et les efforts du défenseur, M^e Chanot, le conseil de guerre a condamné le lieutenant M..., à la peine de cinq ans de prison et à la destitution.

Pour une gifle ! mais un simple soldat eût été condamné à mort.

Un Aviateur à l'eau

Le jeune inventeur d'un aviateur, M. Schmutz, a tenté dimanche, du haut de la passerelle de Saint-Cloud, de s'élever dans les airs au moyen de son appareil, composé d'un parachute et de deux ailes mobiles mues simplement par la force musculaire de l'inventeur. Lorsque tout fut prêt, M. Albert Schmutz se dépouilla d'une partie de ses vêtements, puis enfourcha son système. Alors, sans l'ombre d'une hésitation, l'inventeur agita frénétiquement ses ailes, et l'ensemble, abandonnant la passerelle... tomba à pic dans le fleuve et coula. M.

Schmutz, bon nageur réussit à se dégager de son appareil et fut recueilli par une barque. Mais le « plus lourd que l'air et que l'eau » ne reparut point.

L'Affaire Humbert-Crawford

A LA RECHERCHE DES COUPABLES

M. André, juge d'instruction, vient d'envoyer à tous les parquets de province et à l'étranger une circulaire avec les photographies les plus récentes de la famille Humbert.

Le *Matin* dit que, concernant le lieu de retraite des Humbert-Daurignac, une seule hypothèse est maintenant considérée comme sérieuse en haut lieu : on admet que les Humbert ou au moins quelques-uns d'entre eux n'ont pas quitté Paris et se sont réfugiés dans des communautés religieuses de la capitale ; elles sont poussées très activement, et il se pourrait que d'ici peu elles amènent un résultat.

Le *Matin* croit pouvoir affirmer que depuis plusieurs jours les recherches ont commencé dans les communautés religieuses de la capitale ; elles sont poussées très activement, et il se pourrait que d'ici peu elles amènent un résultat.

Le *Matin* publie en même temps une lettre datée de New-York, 1^{er} juin, dans laquelle un M. Jules Lacroix, représentant d'une maison d'automobiles, affirme avoir vu M^{me} Humbert le 24 mai, à Pittsburg.

CHRONIQUE LOCALE

Les travaux des champs et les militaires

Le ministre de la guerre adresse la circulaire suivante en date du 2 juin :

« L'autorité militaire est souvent sollicitée par des particuliers pour obtenir que les soldats soient mis à leur disposition, pour effectuer certains travaux.

« Ces demandes, qui ont pour résultat de distraire des hommes du service militaire, ne doivent être accueillies que lorsque l'intérêt public est véritablement en cause.

« Mais comme même, dans ce cas, elles peuvent entraîner un dommage pour les ouvriers civils, elles ne devront recevoir de suite favorable, que si elles sont dûment appuyées par le maire.

« La présente circulaire n'abroge en rien les décisions antérieures, relatives aux travailleurs militaires mis à la disposition des cultivateurs, pour les travaux agricoles.

Congrès de la Meunerie

Le 14^e Congrès de la Meunerie se tiendra à Paris, les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet, à l'Hôtel de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, 44, rue de Rennes.

En raison de l'importance de ce Congrès, les compagnies de chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, du Nord, de l'Est, de l'Ouest, de l'Orléans, du Midi et de l'Etat ont décidé d'accorder aux congressistes une réduction de moitié sur le prix des places. Les billets seront valables du 27 juin au 5 juillet.

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à M. le Secrétaire général du Congrès 6, place du Louvre, à Paris.

CAHORS

« ÉLÈVES DE M. CLOUP »

Nous recevons la note suivante avec prière d'insérer :

Sous ce titre, M. V. déplore dans le *Quercinois* du 14 juin, l'attitude incongrue (???) de six élèves du lycée Gambetta

Ce jeune... pschutteux devait porter jeudi des verres plus grossissants que d'ordinaire, pour exagérer ainsi et notre tenue et notre nombre ; ou bien encore, uniquement préoccupé de son aimable entourage — « Je me trouvais avec un grand nombre de dames, . . . » écrit-il — il a pris un des bruyants tuyaux de l'orgue pour un des « garçons mal élevés EXHIBÉS par M. Cloup » ! (textuel).

Puisque le jeune royaliste gommeux autant que sottement suffisant, a parlé de M. Cloup, nous lui ferons remarquer qu'aucun de nous n'est élève de cet excellent professeur, et que de plus il est très peu crâne d'attaquer un absent ! . . .

Quant à l'éducation du lycée, elle est, n'en déplaise au jeune smart, meilleure que celle des jésuitières.

Notons seulement que parmi nous étaient deux anciens élèves des Carmes ; deux autres suivent assidûment les cours de catéchisme.

Il ne faudrait pas que M. V. jugeât de l'éducation des autres par la sienne !!!

Avec sa permission, nous terminerons comme lui par un conseil : qu'il reste au milieu de ses drogues et nous laisse en paix s'il veut que nous l'y laissions. . . à notre tour.

B, B., C., J., L.
et un tuyau de l'orgue ! . . .

Lycée Gambetta

M. Alquier, maître répétiteur au lycée Gambetta, ancien boursier d'agrégation, est chargé du cours de troisième classique au même lycée, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902, à la place de M. Gautier, précédemment nommé en remplacement de M. Cloup.

Avenir Cadurcien

Dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé notre excellente fanfare municipale *Avenir Cadurcien* s'est rendue au concours musical de Fumel.

La jeune société cadurcienne s'y est distinguée : voici les prix qu'elle a remportés.

- 1^{er} prix de lecture à vue.
- 1^{er} prix ascendant d'exécution.
- 1^{er} prix d'honneur.
- 1^{er} prix de direction.

A l'unanimité, le jury a adressé des félicitations à nos jeunes musiciens.

Nous sommes très heureux de pouvoir enregistrer de tels succès qui font le plus grand

honneur à l'excellente société de notre ville. Aux jeunes lauréats, nous adressons nos sincères compliments.

Société des Sauveteurs du Lot

Dans sa séance du 15 juin courant, la Société, réunie en assemblée générale, a pris les décisions suivantes :

M. Daynard, directeur du Crédit foncier, est élu vice-président.

MM. le commandant Soulié de Bru, Bris, Coueslant, Séguy père, Calvet, Moles, chevalier de la Légion d'honneur, Imbert, chef de division à la préfecture, Cros, conducteur des ponts et chaussées, et Gibert, rédacteur des postes, sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans.

Les recettes et dépenses de l'année 1901 ont été arrêtées comme suit :

Recettes, 1,214 fr. 90 ; dépenses, 581 fr. 30, d'où un excédent de 633 fr. 60, à reporter au budget de 1902.

La Société a voté une somme de 20 fr. pour les victimes de la Martinique et a chargé M. Verdier, trésorier, de verser cette subvention entre les mains de M. le maire de Cahors.

A qui le pantalon ?

Un paquet contenant un pantalon neuf a été trouvé par M. Cubaynes, négociant, le jour de la foire du 14 juin.

Ce paquet a été déposé au commissariat de police où on peut le réclamer.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé, sur plainte des époux Bonneville, de St-Georges, contre le sieur David, Pierre, employé des ponts et chaussées en retraite, et Uranie Laborie, sa servante.

Dans la journée du 11 juin, David et sa servante ont insulté et frappé les époux Bonneville.

Foire

La foire du 14 juin a été peu importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 32 à 34 francs les 50 k. ; attelages, de 400 à 800 francs la paire. — Porcs. — Les porcelets, de 10 à 20 francs la pièce, selon grosseur. — Moutons gras, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 le kilo.

Halle. — Blé en vente, 110 hectolitres, vendus 90, prix moyen 18 fr. 55 l'hectolitre ; maïs en vente, 70 hectolitres, vendus 55, prix moyen, 14 fr. 50 l'hectolitre.

Marché. — Volailles grasses, 0 fr. 75 le kilo ; poulets, 0 fr. 95 le demi kilo ; dindes, 0 fr. 65 le demi-kilo ; lapins privés, de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la pièce ; œufs, 0 fr. 70 la douzaine.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 17 juin 1902

Naissance

Alayrac Victor-Jean, rue Lastié, 12.

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXI

Les Vaqueros

Donatus avait repris sa place à la tête de son mulet, et il tenait dans ses mains une sorte de câble avec trois courroies tressées ensemble, lequel mesurait plus de vingt pieds et dont l'extrémité se terminait par un nœud.

— C'est un *lasso* que tu as là, fit Victor.

— Je le sais, répondit Kuik, mais je me demande comment on peut prendre un homme avec cet engin-là. Il faut que ces coquins aient une grande adresse, pour une fois.

— Cela va de soi, mon garçon, mais il faut pratiquer longtemps avant de réussir. J'ai fait naufrage, pendant un de mes voyages, sur les côtes du Mexique, et j'ai eu la bonne chance d'observer les Vaqueros. A peine les enfants de ces maudits chiens sont-ils capables de mar-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

cher, qu'ils s'exercent à jeter le nœud coulant, d'abord sur des chats ou des chiens, ensuite sur des mulets, des chevaux ou des bœufs. Du reste, c'est pour ces derniers animaux que l'instrument a été inventé.

Le soir était venu et les voyageurs aperçurent trois ou quatre tentes et plusieurs feux allumés dans le lointain. On fit halte, car il s'agissait de savoir si ceux qui campaient en cet endroit étaient des amis ou des ennemis.

— Ce sont des muletiers, dit bientôt le Bruxellois ; ils apportent des sacs de farine de Sacramento aux mines. J'entends les clochettes des harnachements de leurs mulets. Avancions, mes amis ; nous n'avons rien à craindre.

Pendant ce temps, les muletiers qui avaient aperçu une bande inconnue s'approcher d'eux, avaient pris leurs armes et s'étaient mis sur la défensive. Mais, quand ils comprirent que les nouveaux venus étaient des mineurs, ils les accueillirent amicalement.

John Miller, dont la blessure se cicatrissait, grâce aux habiles pansements de Victor Roseman, reconnu dans le chef du convoi un homme qui avait autrefois transporté des denrées pour son père. Ce muletier, ayant demandé avec étonnement au jeune Anglais comment il se faisait qu'il se trouvât blessé au milieu d'étrangers, celui-ci lui apprit qu'il avait été sauvé par ces braves gens, d'une façon miraculeuse.

Les muletiers firent donc un accueil des plus chaleureux à leurs amis, et les invitèrent à se joindre à eux pour passer la nuit, après avoir pris leur part d'un repas que l'on fit

aussi succulent que possible dans l'intention de célébrer cette heureuse rencontre.

Les deux troupes réunies burent et mangèrent de si bon appétit que les forces leur revinrent aussitôt.

Ce qui réjouit le plus les voyageurs, c'est qu'ils acquirent la certitude d'arriver dans l'après-midi du jour suivant aux mines d'Yuba.

Il fut donc convenu que John Miller resterait confié aux soins des muletiers, qui se proposaient de le conduire, quelques jours après, à Pen River.

L'Anglais voulut récompenser avec de l'argent les mineurs qui l'avaient tiré du danger, mais ceux-ci refusèrent. Il les força cependant à accepter une provision de farine et de porc salé, qui leur était indispensable, car, dans les mines, toutes les provisions étaient rares et hors de prix.

Les associés mineurs eussent bien voulu continuer à voyager avec leurs nouveaux amis, mais ceux-ci, dont les bêtes étaient lourdement chargées, ne pouvaient que procéder lentement, et comme Pardoës déclarait qu'il fallait se hâter, il fut convenu que l'on se mettrait en route, dès l'aube de la journée suivante.

John Miller remercia une fois encore ses sauveurs et pressa affectueusement les mains de Creps, de Roseman et de Donatus. Puis chacun se retira sous la tente et alla dormir d'un profond sommeil.

XXII

Les Mines

Le soleil brillait à l'horizon et la journée promettait d'être splendide. Les chercheurs d'or s'étaient mis en route de fort bonne heure et avaient doublé le pas sans s'arrêter une seule fois. La certitude qu'ils avaient d'arriver bientôt à destination doublait leur courage, et, comme le mulet portait presque tout le bagage, ils avançaient d'une façon allègre et le cœur joyeux.

Vers deux heures de l'après-midi, il sembla aux six camarades qu'ils avaient assez marché pour arriver aux mines, et cependant ils ne voyaient rien de semblable à des placers dans le voisinage de leur stationnement.

Ils craignaient donc d'avoir perdu leur chemin et d'être ainsi obligés de passer encore une nuit exposés à quelque danger.

Ils gravirent encore une haute montagne dans l'ascension dura plus d'une heure. Tout à coup Jean Creps, qui marchait le premier, atteignit la cime, et, se tournant aussitôt du côté de ses compagnons, il s'écria :

— Hurrah ! mes amis ! nous sommes arrivés ! Voilà les mines dans la vallée.

Les autres chercheurs d'or avaient hâté le pas, et levant les bras au ciel, ils s'écrièrent à leur tour :

— Hurrah ! Hurrah ! Hurrah !

(A suivre.)

Publications de mariages

Loubéjac Géraud, cultivateur et Couderc Aline, sans profession.
Constans Marie-Joseph-Louis, lieutenant au 7^{me} de ligne et Vidal Jeanne-Christine-Marie, sans profession.

Arrondissement de Cahors

COURS. — Pour les sinistrés de la Martinique. — Une somme de 10 fr. a été versée entre les mains du percepteur, par le conseil municipal de Cours, en faveur des sinistrés de la Martinique.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Concours musical de Fumel. — Nous sommes heureux d'enregistrer les succès qu'a remportés notre orphéon au concours musical de Fumel, qui a eu lieu dimanche et lundi.

Lecture à vue : Premier prix médaille de vermeil.
Exécution : Couronne de vermeil.
Honneur : Médaille de vermeil et 50 fr. en espèces.
Prix de direction à M. Aurel, le dévoué directeur de notre excellent orphéon.
Aux lauréats, nous sommes heureux d'adresser toutes nos félicitations.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 14 juin. — Trois affaires inscrites au rôle sont successivement appelées.

Amédée Souilhol, âgé de 20 ans, et Léon Descargues, âgé de 25 ans, cultivateurs à Estal, comparaissent sous l'inculpation de coups et blessures. Le tribunal les condamne à 50 fr. d'amende chacun; ils bénéficient de la loi de sursis.

— Pierre Cazes, 49 ans, cultivateur à Teysien, est poursuivi pour mutilation d'arbres. Cent francs d'amende. Il bénéficie, comme les précédents, de la même loi.

— Le 27 avril, jour de l'élection législative, Michel Bonnafoucy, d'Issendolus, a outragé M. le maire de cette commune dans l'exercice de ses fonctions.
Coût 16 fr. d'amende.

Violent incendie. — Dans la nuit de vendredi, vers une heure du matin, un incendie s'est déclaré dans la maison de M. Tarayre, bourrelier, rue Gambetta. Le feu, qui avait pris naissance dans le galletas où se trouvait une certaine quantité de sainfoin, s'est propagé avec une telle rapidité que les dégâts sont considérables.

La maison de M. Lafon, contiguë à celle de M. Tarayre, a été aussi complètement détruite. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à préserver les maisons voisines qui commençaient à être atteintes par le feu. Les pertes sont couvertes par des assurances. Les causes du sinistre sont attribuées à la fermentation du sainfoin, se trou-

vant dans le grenier, qui, en s'échauffant, aura communiqué, le feu au plancher.

— **Postes et télégraphes.** — M^{lle} Denise Bourdier, employée au bureau central de Paris, est nommée au bureau de Figeac, en remplacement de M^{me} Duval appelée au bureau de Mauriac (Cantal).

SAINT-CÉRÉ. — Tramway de Saint-Céré à Beaulieu (Corrèze).

Section de Bretenoux-Biars, à la limite du département de la Corrèze.

Une enquête d'utilité publique est ouverte sur l'avant-projet sus-visé d'un tramway de Saint-Céré à Beaulieu (section de Bretenoux-Biars, à la limite de la Corrèze).

A cet effet, les pièces de l'avant-projet, ainsi que des registres destinés à recevoir des observations auxquelles peut donner lieu l'entreprise projetée, resteront déposés pendant un mois, du 15 juin au 15 juillet 1902, au secrétariat de la mairie de chaque chef-lieu des cantons que la ligne doit traverser, savoir : Bretenoux.

En outre, le plan de chacune des traverses suivies par le tramway, savoir : Bretenoux, Biars et Gagnac, sera déposé, pendant le même temps, avec un registre spécial, à la mairie de la commune traversée.

A l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, une commission, constituée comme il est dit à l'article 4 ci-après, se réunira, sur la convocation du préfet, à l'hôtel de la Préfecture, le jeudi 31 juillet 1902, à deux heures, pour examiner les observations consignées aux registres d'enquête; elle entendra les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines employés dans le département, et, après avoir recueilli auprès de toutes les personnes qu'elle jugera utiles de consulter, les renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis motivé, tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions posées par l'administration ou soulevées au cours de l'enquête. Ces diverses opérations, dont la commission devra dresser procès-verbal, devront être terminées dans un délai de quinze jours.

Cette commission, qui désignera elle-même son président et son secrétaire, sera composée de : MM. Vival, député, conseiller général, maire de Figeac; Boyer, maire de Bretenoux et conseiller général; Pierre Bennet, gendre Imberty, président de la délégation spéciale de Gagnac; Charles Vernéjouis, président de la délégation spéciale de Cornac; Jean Marbouty, maire de Biars; Etienne Mamoul, maire de Girac; Guillaume Dupuy, maire de Tauriac.

Aussitôt que le procès-verbal de la commission d'enquête sera clos et, au plus tard, à l'expiration du délai fixé par l'article 3, le président de la commission nous transmettra le dit procès-verbal avec les registres et les autres pièces.

La chambre de commerce de Cahors et les conseillers municipaux des communes dont la voie projetée doit traverser le territoire, sont appelés à délibérer et à émettre leur avis, pendant la durée de l'enquête, sur

l'utilité et les convenances de l'entreprise.

Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes de chacun des cantons que la ligne doit traverser. Il en sera adressé une expédition à M. l'ingénieur en chef du département, à M. le sous-préfet de Figeac et à chacun des membres de la commission d'enquête.

BOUSSAC. — Tentative de vol. — Dans la nuit de jeudi un cambrioleur a tenté de dévaliser le bureau de tabac de notre localité tenu par le titulaire M. Vival, qui habite une maison située non loin du débit. Ce malfaiteur, qui devait avoir une entière connaissance des lieux, avait déjà pénétré dans le local en fracturant la serrure de la porte d'entrée; mais le débitant ayant entendu du bruit s'arma de son fusil et fit feu dans la direction.

Il ignore si l'individu a été atteint, mais il l'aperçut très distinctement quand il prit la fuite dans la direction de l'église. Ce bureau de tabac fut dévalisé l'année dernière, et l'auteur ne put être retrouvé, malgré les actives recherches de la gendarmerie.

CARAYAC. — Conseil municipal. — Séance du 15 juin 1902.

Tous les membres étaient présents. Procédant au règlement définitif du budget de 1901 le conseil propose de fixer les recettes à 1.405 50 et les dépenses à 976 93

D'où un reliquat de 427 87
Vote du budget supplémentaire de 1902 recettes et dépenses.
Il est ensuite procédé au vote du budget primitif de 1903.

Recettes 484 71
Dépenses 856 93
d'où un déficit de 372 25

Arrondissement de Gourdon

SOUILLAC. — Rétractation. — Le 10 mai, nous insérions une lettre que nous adressait le nommé H. Neuville.

Dans cette lettre, M. Neuville affirmait qu'un certain abbé Symbille lui avait refusé l'absolution parce qu'il avait voté et voulait voter pour M. L.-J. Malvy.

L'accusation était formelle, et sincère. Aujourd'hui *La Défense* publie une lettre de rétractation de M. Neuville.

Dans cette lettre, celui-ci regrette l'accusation dirigée par lui contre l'abbé Symbille... Que peut bien signifier tout cela?

Neuville affirme le 7 mai un fait précis : aujourd'hui il le nie : est-ce de son propre mouvement qu'il agit ainsi? n'a-t-il pas été poussé à écrire cette rétractation?

Nous affirmons que le 7 mai, quand M. Neuville porta son accusation contre l'abbé Symbille, il le fit spontanément sans y être poussé.

qui sortait de la chambre; je suis pauvre et j'aimerais assez à devenir riche, mais avec votre perspective de devenir baronnet et vos huit mille livres de revenu, sir Richard Dangerfield, je ne voudrais pas être dans votre peau ce soir.

Tout était fini et Catherine était de retour à Scarswood.

— Pour la dernière fois, Edith! dit-elle avec douceur à sa compagne. Pour la dernière fois!...

— Catherine, balbutia son amie, que veux-tu?... Oh! Catherine, ne me regarde pas ainsi! ne souris pas ainsi, par pitié!... Tu me fais peur.

Un sourire étrange, un sourire douloureux avait plissé les lèvres de Catherine, quand elle avait rencontré le regard compatissant de son amie.

— Peur... de moi! répéta-t-elle... En effet, je dois être assez laide en ce moment, et je n'ose pas me regarder dans la glace, de crainte de me faire peur à moi-même... Peur de moi... c'est juste cela... J'ai peur de moi, horriblement peur!... Edith, dit-elle, en prenant son amie par le bras avec une brusque énergie, tu m'aimes un peu, maintenant... oui, oui, je sais que tu m'aimes... et dans les années qui sont à venir je sais que tu me haïras, que tu m'abhorreras! Edith! j'aimais mon père tendrement, mais je te le dis, je suis heureuse qu'il soit mort.

— Oh! Catherine!... Catherine!... (A Suivre.)

Sa rétractation, aujourd'hui, vient trop tard : qui peut dire qu'elle ne lui a pas été dictée?

Quoi qu'il en soit, nous espérons que l'administration saura donner une suite à cette affaire : une enquête s'impose, et il serait regrettable qu'aucune mesure ne sanctionnât la conduite de certains prêtres et fonctionnaires qui, au cours de la campagne électorale, sont entrés carrément en lutte contre le gouvernement qui les paie.
LA RÉD.

CAZILLAC. — Intolérance cléricale. — Après la réélection du cléricale Lachèze, dans les châteaux, les presbytères et les sacristies, la joie fut immense; dans ces milieux, on fêta gaiement le succès du candidat des réactionnaires, et maintes libations et banquets copieux furent organisés.

Les cléricaux en goguette, les curés « rigolos » s'en donnèrent à cœur joie et à ventre plein.

C'était tout naturel, puisque leur ami était élu député.

Les républicains ne leur ont rien dit, ils les ont laissés faire à leur guise.

Or, aujourd'hui les cléricaux sont furieux et sait-on pourquoi? simplement parce que les démocrates de Cazillac, ont voulu leur donner la réplique, en organisant un banquet démocratique.

Mais, si les républicains de l'arrondissement de Gourdon, furent vaincus le 11 mai, si la trahison de tout un canton et d'un pseudo radical a été la cause du succès d'un cléricale, la France pour ce fait, n'en a pas été perdue, et la République renversée; au contraire.

Dans la plupart des départements le parti radical a obtenu de nombreux et importants succès, et la preuve, c'est qu'au gouvernement sont installés de fermes démocrates, en dépit des ennemis de la République, en dépit des faux républicains de Gourdon.

Les démocrates de Cazillac, ont voulu fêter ce succès, et à cet effet, en l'honneur du gouvernement, ils ont organisé une manifestation.

Cette manifestation a mis en rage les cléricaux de l'endroit et l'un d'eux qui s'était même signalé par son ardeur en faveur de M. Lachèze a porté plainte contre les organisateurs de cette fête républicaine.

Nos amis avaient commis le crime de faire partir des pétards, des bombes en l'honneur du ministère Combes!

On a ri évidemment de cette sottise colère et de cette rage impuissante des cléricaux qui auraient voulu empêcher la splendide et enthousiaste manifestation républicaine qui eut lieu à Cazillac.

La tolérance cléricale serait donc un vain mot!

BULLETIN FINANCIER

La liquidation du quinze a été cette fois moins facile que les précédentes, les reports ont été sensiblement plus élevés, on a coté 4 et 4,50 o/o sur la plupart des valeurs.

En dehors des opérations spéciales, à la liquidation, le marché a été des plus calmes, le renchérissement du loyer de l'argent ayant ramené une certaine hésitation chez les spéculateurs.

Le 3 o/o sur lequel on a détaché un coupon trimestriel de 75 c. finit à 101,50. Le 3 1/2 o/o à 102,57. Peu d'affaires et pas de changement dans la tenue des Sociétés de crédit : le Foncier est à 750; le Lyonnais à 1051; la Société générale à 610.

La Banque française pour le Commerce et l'Industrie cote 257.

Nos chemins n'ont pas varié : le Lyon à 1510, le Nord à 1980.

Le Suez se traite à 4052. Parmi les Fonds étrangers, l'Extérieure est à 91,15; l'Italien à 103,40; le Portugais à 30,20; le Serbe 4 o/o unifié se traite à 71,60. Le Turc D cote 26,62, la Banque Ottomane à 569.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
15 Dim.	+ 16	+ 12	762	Pluie
16 Lundi	+ 16	+ 9,5	763,5	Pluie
17 Mardi	+ 16,5	+ 9,5	765,5	Couv.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable
D^r HERBEAU.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR

XV

Morte et vivante!

Elle ne semblait même pas le voir, elle regardait par la fenêtre les ombres grises d'un soir d'hiver descendre sur la campagne; un léger et indéfinissable sourire éclaircit pendant un instant son pâle visage.

— Il vivra! répéta-t-elle à voix basse. J'en suis heureuse.

Elle releva les yeux.

— J'en suis heureuse! répéta-t-elle lentement, autant qu'une pauvre créature comme moi peut être heureuse de quelque chose. Vous avez été très bon, monsieur Otis.

Elle lui tendit sa main avec sa grâce et sa franchise ordinaires.

— Je vous remercie beaucoup et je m'acquitterai un jour en vers vous, si je le puis.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Il prit sa main délicate dans la sienne, plus ému qu'elle ne pouvait le savoir.

Comment ces petits doigts pourraient-ils jamais travailler.

Une compassion infinie émut son cœur qui soudain, s'ouvrit à un amour tendre, profond, et qui ne devait finir qu'avec lui.

Il éprouvait comme un désir fou de la prendre dans ses bras, de la protéger contre le chagrin, le malheur, les douleurs sans nom qui l'attendaient.

Les seuls instants où la vie et le feu d'autrefois avaient disparu dans les grands yeux fatigués de la jeune fille, avaient été ceux où Dangerfield était rentré dans la chambre mortuaire.

Alors une expression étrange se peignit dans la sévère contraction de ses lèvres serrées et une flamme sombre s'alluma dans ses yeux.

Sir Richard!... C'était son titre maintenant, cela n'était pas douteux. Il ne lui restait plus, en somme, pour faire valoir ses droits, que de simples formalités à remplir.

Sir Richard portait très bien son deuil. Il était pâle, inquiet, ses vêtements noirs lui donnaient quelque chose de suffisamment sinistre. Ses petits yeux incolores et myopes se détournaient de la jeune fille, dont la présence lui causait un malaise visible.

Otis avait remarqué cela également.

— Je suis pauvre, se disait-il un soir en lui-même, en observant le sombre regard de Catherine qui suivait le nouveau baronnet

ÉTUDE

de M^e René BILLIÈRES

Licencié en Droit avoué à Cahors
Boulevard Gambetta n° 63

PUBLICATION

A FIN DE

PURGE

d'hypothèques légales

Suivant exploit de M^e GIUSTINIANI huissier à Cahors en date du sept juin mil neuf cent deux enregistré il a été notifié et donné copie : à la requête de Monsieur André BERTE propriétaire domicilié à Mercuès qui a fait élection de domicile à Cahors en l'étude de M^e René BILLIÈRES avoué.

1^o Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville en son Parquet en parlant à Monsieur LAGARDE substitut.

2^o VALETTE Louis, employé aux Tabacs, domicilié à Cahors faubourg Cabazat, pris en qualité de subrogé tuteur de la mineure Eulalie-Catherine LAPARRA issue du mariage de Honoré LAPARRA et de Lucie VALETTE tous deux décédés quand vivaient propriétaires à Donelle, fonctions auxquelles il a été désigné et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille de la dite mineure prise sous la présidence de M. le Juge de paix de Luzech le douze octobre mil huit cent quatre vingt douze.

D'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le vingt-six mai mil neuf cent deux enregistré constatant le dépôt fait au dit greffe par M^e René BILLIÈRES avoué d'un procès-verbal d'adjudication de Monsieur Jean FIEUZAL juge au tribunal civil de Cahors à ces fins commis en date du seize avril mil neuf cent deux enregistré et transcrit aux termes duquel les immeubles dépendant de la succession vacante de Honoré LAPARRA quand vivait négociant à Donelle consistant en : 1^o un article nature de terre situé au lieu dit La Chaussée n° 643 p. de la section E. du plan cadastral de la commune de Donelle d'une contenance approximative de quarante-six centiares 3^e et 4^e classes d'un revenu de dix-sept centimes. 2^o un article nature de terre au même lieu n° 645 p. des mêmes sections et plan d'une contenance de neuf ares quatorze centiares, 2^o 3^e et 4^e classes d'un revenu de quatre francs cinquante centimes; ces deux articles ne formant qu'un seul immeuble tenant du couchant à la route de grande communication n° 8 de Cahors à Touzac et à Vernet, du levant au chemin public du Payrat, du Nord à Vernet et à l'Etat et du Midi à Bès; 3^o un article nature de maison située au lieu dit La Chaussée figurant au plan cadastral de la commune de Donelle sous le n° 643 section E d'un revenu matériel de cent douze francs cinquante centimes; 4^o un article nature de maison et remise à noix situé au même lieu n° 643 même section et plan d'un revenu matériel de vingt-six francs vingt-cinq centimes; (Etant observé que ces constructions figurent à tort à la matrice cadastrale sous le n° 643; qu'en réalité elles reposent sur le n° 645); ont été adjugées en un seul lot au dit M. BERTE moyennant le prix de trois mille francs en sus des charges.

Afin que Monsieur le Procureur de la République et le dit VALETTE es-qualités n'en ignorent et aient à prendre si bon leur semble telle inscription d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenable sur les immeubles vendus dans le cours des deux mois qui suivront la présente publication.

La dite notification contenait en outre déclaration à Monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales n'étant pas tous connus du requérant celui ferait publier les présentes conformément aux avis du Conseil d'Etat des sept mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

Cahors le dix-sept juin mil neuf cent deux.

René BILLIÈRES

Enregistré à Cahors le
juin mil neuf cent deux, f^o
C^o Reçu : un franc, soixante-quinze centimes décimes compris.

Le Receveur de l'Enregistrement,
Signé : LACHAISE.

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 13 juin 1902, rendu sur dépôt de bilan, le tribunal de commerce a déclaré en état de faillite Jules BUGÈS, marchand de chaussures à Cahors, place du Marché;

Ordonné l'apposition des scellés partout où besoin sera; ordonné l'incarcération du failli dans la maison d'arrêt;

Désigné pour juge-commissaire, M. Aymeric, l'un de ses membres, et pour syndic provisoire M. Paul Sers

Le Greffier,
A. POULVEREL.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur ROUGET Victor, marchand de chaussures à Cahors, rue Nationale, numéro 37, sont invités à produire leurs pièces et bordereaux et à se rendre le vingt-sept juin courant, jour de vendredi, à 2 h. 1/2 du soir, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances sur ledit ROUGET et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

Représentants on demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à Théophile Berthon, fabricant à Salon (Bouches du Rhône).

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!
POUDRE DELARBE
D'ABUSSON
Goussier - Pousse, Touz, Gourmo. - Bote: Trois fr.
VERDEL, Pl^o, Sur, Mantes (S. & O)
GRAND PRIX
(C^o V^o) Paris Exp. 1900.
Dép. MM. Castels, Fayrel, Palame et tous ph^os

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est Incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Bibliographie

LE MONITEUR DE LA MODE
Sommaire du 14 juin 1902.

Toutes les élégances de la grande semaine s'y trouvent signalées. Dans la chronique de la mode, beaucoup de renseignements sur les nouveautés qu'on y a remarquées. Puis, une double page de toilettes copiées à Longchamps. Archiduc, dans sa chronique parisienne, parle de courses des mail-coaches, de la façon dont les places doivent être attribuées.

On trouve dans ce numéro de très jolis chapeaux, des costumes d'enfants, de beaux travaux, entr'autres des modèles de broderie sur toile pour garnitures de costumes. Cette broderie fait fureur en ce moment.

Les propos du Jardinier, la graphologie, les propos du Docteur, complètent ce numéro déjà si complet.

Un journal pour les enfants

« Jean-Pierre est un journal spécialement créé pour les enfants. Jean-Pierre sera à la fois éducatif et récréatif. Il essaiera d'atteindre ce double but : développer chez les enfants l'esprit d'observation et de critique, les habituer à voir et comprendre ce qui les entoure, et les préparer ainsi à penser et à juger par eux-mêmes; ensuite, diriger dans un sens plus juste et plus vrai leurs admirations naissantes; substituer, par exemple, à l'amour de la force brutale et des conquêtes militaires l'amour de la liberté et du travail, le désir généreux de venir en aide aux opprimés et aux sacrifiés; remplacer le préjugé de la supériorité masculine par la conscience de l'égalité morale des sexes.

« Jean-Pierre paraît deux fois par mois, le 1^{er} et le 15. Les abonnements coûtent : 3 fr. pour la France, l'Algérie et la Tunisie; 5 fr. pour l'étranger.

« Jean-Pierre donnera la réponse aux devin-

« nettes, aux charades, la solution des problèmes amusants, etc. Jean-Pierre ouvrira des enquêtes, il sera très heureux qu'on y réponde.

« Adresser ce qui concerne la rédaction et l'Administration à Jean-Pierre, journal pour les enfants, 8, rue de la Sorbonne. »

Viennent de paraître :

DE L'AVENIR DES PEUPLES CATHOLIQUES

par Emile de Laveleye avec les opinions de Gladstone, Michelet, Quinet, d'Hulst, Sismondi, Brunetière, etc; ... suivi du Syllabus texte officiel latin et français.

L'exemplaire franco : 0.50

Pour la propagande 13 fr. franco les 50 ex.

S'adresser à M. Bazin, Divonne-les-Bains.

L'ARSENAL ANTIPAPAL

de Teofilo Gay, traduit de l'italien par Léa-Gay-Humbert.

Prix : 2 fr. 50 franco.

S'adresser à M. Perret, Taulignan, Drôme

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^o classe et de 50 francs en 2^o classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveuay, le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouernant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^o ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montéjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^o ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^o ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via-

Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^o classe 163 fr. 50 c. — 2^o classe 122 fr. 50 c.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	d'une collection qui sera continuée
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^o et de 20 0/0 en 2^o et 3^o classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^o classe 86 fr. — 2^o classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^o itinéraire : 1^o classe 54 fr. — 2^o classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^o, 2^o et 3^o classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre de personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.